**Le Département**

**1er partenaire des collectivités**

**Repères**

Le Val d’Oise, c’est 184 communes dont 102 comptent moins de 2.000 habitants

Total : 1,3 millions d’habitants (10 000 nouveaux habitants chaque année)

Au Département nous sommes convaincus de la pertinence de l’échelon local pour impulser des actions efficaces et utiles pour nos concitoyens. C’est l’avantage de la proximité et de la connaissance du terrain.

Nous sommes également convaincus que seul l’investissement est porteur d’avenir. C’est l’investissement qui transforme les villes, les territoires, et étend à tous ses habitants le champ des possibles. Le Département se veut ainsi le premier partenaire et le premier investisseur des projets des collectivités.

Aider les communes, c’est aider les Valdoisiens ; d’où l’enveloppe financière généreuse que nous y consacrons, soit environ **25 millions d’euros par an** dans l’aide aux communes et aux groupements de communes. Sur la décennie écoulée, nous avons apporté plus de 170 millions d’euros aux maires du Val d’Oise, pour un nombre de projets qui dépasse 1600.

##### Contrats Département-Région

##### Les besoins ne sont pas les mêmes dans une petite commune qu’à Cergy ou Argenteuil.

##### Pour autant ils sont de même importance.

##### Et c’est à ce titre que le Département du Val d’Oise, avec la Région Ile-de-France, s’attachent à soutenir chaque commune, avec équité, dans la réalisation de leurs équipements publics.

Concrètement,le Conseil départemental peut agir grâce à différents leviers que sont ses propres dispositifs d’aides à l’investissement, ou en cofinançant des dispositifs de la Région, dans le cadre des contrats régionaux.

Ces contrats apportent aux communes de plus de 2.000 habitants un appui à la fois technique et financier en vue de réaliser des programmes d’investissements pluriannuels.

Le Département n’est pas signataire des contrats d’aménagement régionaux, mais il soutient ce dispositif dans le cadre de sa politique d’aide à l’investissement des communes et groupements de communes.  
De même, les Contrats ruraux, conclus conjointement avec la Région Ile-de-France et le Conseil départemental, sont des dispositifs qui permettent aux villes de moins de 2.000 habitants d’investir utilement pour leurs concitoyens.

C’est un dispositif essentiel pour les communes rurales car il permet de maintenir la vitalité d’un cœur de ville, de maintenir les services publics, les écoles (c’est notre premier investissement : + de 38 millions d’euros de subvention depuis 2012), d’améliorer le cadre de vie, ou encore – et c’est d’une grande actualité – de lutter contre les déserts médicaux.

Depuis la création du Guide des Aides aux communes en 2012 par le Département, ce sont ainsi 1.666 subventions qui ont été accordées pour un montant total de 154 millions d’euros.

Depuis 2017, ce sont 33 contrats ruraux (pour une somme de 3,5 millions d’euros) qui ont permis de financer les communes et améliorer la qualité de vie des Valdoisiens (20 contrats sont en cours pour l’année 2020). Le Département du Val d’Oise continuera en 2020 à soutenir les investissements en y consacrant 25 millions d’euros.

Par ailleurs, la plateforme d’ingénierie territoriale que nous avons créée en 2017 afin d’offrir aux maires l’appui technique et administratif pour leurs projets, devrait s’élargir à l’ensemble des communes du département. Ce qui permettra notamment de renforcer les liens avec nos partenaires, comme le Parc naturel du Vexin par exemple.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Bilan des aides aux communes 2011-2020 par thématique | | |
| **Thèmes** | **Nb fiches du guide** | **Montants** |
| **Archives départementales et informatique** | 10 | 134 506,00 € |
| **Contrats** | 99 | 25 449 761,09 € |
| **Culture et patrimoine** | 176 | 10 772 101,06 € |
| **Développement économique et emploi** | 24 | 2 037 654,29 € |
| **Social** | 39 | 4 753 724,23 € |
| **Jeunesse** | 26 | 3 298 626,00 € |
| **Prévention/sécurité** | 68 | 3 987 444,00 € |
| **Scolaire** | 338 | 38 140 104,11 € |
| **Sports** | 84 | 17 562 126,00 € |
| **Logement** | 7 | 897 373,00 € |
| **Environnement -Eau/Assainissement** | 523 | 31 362 046,02 € |
| **Routes** | 267 | 10 996 785,12 € |
| **Equipements Pluridisciplinaires** | 4 | 2 394 170,00 € |
| **Subv exceptionnelle** | 1 | 2 000 000,00 € |
| **TOTAL** | **1 666** | **153 786 420,92 €** |

Révision du guide aides en 2020 : lutte contre les déserts médicaux

En octobre 2020, le Conseil départemental a voté une actualisation du guide des aides aux investissements des communes et groupements de communes afin d’une part, adapter le dispositif "Lutte contre la désertification médicale" aux différentes demandes présentées par les collectivités.

D’autre part, cette actualisation permet de prendre en compte l'impact de l'état d'urgence sanitaire sur le calendrier de réalisation des travaux d'investissement des collectivités en prorogeant automatiquement les subventions qui devenaient caduques sur cette période.

Nous adaptons chaque année notre dispositif d’Aides aux communes aux priorités que celles-ci nous remontent, et en fonction du zonage établi par l’Agence Régionale de Santé afin de cibler en priorité les zones fragiles ou déficitaires en nombre de médecins.

Lien vers le guide des aides du Département : <https://www.valdoise.fr/133-soutien-aux-communes.htm>